

Compte-rendu de la réunion de la CDAMC du mardi 1 juin 2010.

NOMS	Prénoms	Présents	Excusés	NOMS	Prénoms	Présents	Excusés
MACADRE	Bruno	X		BRIDOUX	Daniel		X
DUCROCQ	J Michel		X	DEVILLE	Thomas		X
POETTE	Jérôme	X					
PATER	Benoît		X	MOUTIER	Pierre	X	
MATON	Emmanuel		X	VIVIEN	Céline		
BLONDELLE	Bernard	X		VIVIEN	Bernard	X	

Séance ouverte à 19h00 Le président fait adopter le PV de la réunion du 18 mai 2010. **Le PV est adopté.**

ORDRE DU JOUR :

- Les désignations**
- Les effets sur la charte de l'arbitrage**
- Questions diverses.**

Une discussion s'engage sur les façons de répondre à ces deux questions intimement liées ?
Les données statistiques tenues par B Vivien servent de support à la discussion.

Comment améliorer les désignations ?

Quelques pistes nouvelles sont proposées :

En proposant davantage de rencontres le dimanche matin ou le dimanche après midi.

En programmant le championnat honneur le dimanche matin avec possibilité laissée aux clubs de proposer dans les délais à la commission sportive d'autres horaires.

En avançant systématiquement les horaires des rencontres isolées avec désignation d'arbitres du samedi après midi à des horaires permettant de les libérer pour les rencontres du soir.

En déplaçant les rencontres comportant des arbitres dans les équipes afin de les récupérer sur des rencontres du samedi soir.

En imposant aux arbitres cumulant les fonctions (joueur dans plusieurs équipes, coach, etc.) de consacrer au moins 1 week-end par mois à l'arbitrage.

Contraintes : Connaître les horaires des rencontres le plus longtemps possible à l'avance. (Voir CSp)

Obligation pour les arbitres d'envoyer au répartiteur la fiche d'indisponibilité selon les règles et les délais établis.

Application sans recours des sanctions financières pour non respect des règles concernant le retour de désignation.

Les effets sur la charte de l'arbitrage

Constat :

La jeunesse et inexpérience de certains arbitres ne permettent pas de les désigner sur des catégories seniors.

Les rencontres sont couvertes par des arbitres désignés jusqu'à la catégorie minime excellence.

Les membres présents proposent

1) d'élargir les championnats à obligation à la catégorie cadet dès la saison prochaine, et d'élargir encore à la catégorie minime excellence la saison suivante.

Implication pour les clubs : la formation des arbitres. Une équipe à obligation = un arbitre

2) de porter le nombre de rencontres pour satisfaire à la charte de l'arbitrage à 12 rencontres minimum par saison à officier des catégories de seniors à minime excellence.

Les membres présents souhaitent que cette proposition soit soumise au vote de l'assemblée générale.

Objectif :

Application de la charte de l'arbitrage selon des directives de la FFBB

Tout arbitre qui ne respecte pas les règles ne sera pas comptabilisé dans le calcul de la charte de même que tout arbitre se mettant en indisponibilité en cours de saison ou tout arbitre blessé ou sanctionné.

Application des pénalités au club (directives de la FFBB)

1^{ère} année 150 € d'amende.

2^{ème} année - 1pt pour chaque équipe concernée par les championnats à obligation et 150 € d'amende.

Questions diverses.

Courrier d'un arbitre remplissant les conditions pour changer d'appartenance pour la charte de l'arbitrage de la saison 2010/2011.

Proposition du président concernant les inscriptions des arbitres départementaux à la formation régionale.

Le principe sera revu au moment de l'appel des inscriptions par la CRAMC.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

Fin de séance à 21h15.

Le Président et secrétaire de séance.


Bruno Macadré